COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
ROUANET Christian – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth – COURRIAS Bernard

M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

Absents excusés : BELOTTI Michel - GOMEZ Jacqueline

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

SOUTIEN FINANCIER POUR SOLIDARITE DES COMMUNES LANDAISES

Le sujet n'étant pas porté à l'ordre du jour, le Conseil **ACCEPTE** de le traiter.
Suite à l'appel à la solidarité de l'Union des Maires des Bouches du Rhône pour venir en aide aux Communes Landaises très durement frappées par la tempête « KLAUS » du 24 Janvier 2009.
A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'attribuer un secours financier de 1 500.00 € en faveur de l'Union des Maires du département des Landes.
- **DIT** Que ce secours sera prévu au Budget 2009 article 6713 « Secours ».

AVENANT N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT CONCERNANT LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONFIEE A LA DDAF POUR LA POSE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AU QUARTIER LES CAPELLES

Après avoir pris connaissance de l'avenant proposé, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à l'acte d'engagement (marché du 10/10/2001) concernant la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) pour les travaux de pose de canalisations d'eau potable et d'assainissement au Quartier les Capelles.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces tant administratives que financières y relatives.

CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR DE LA STASA A PASSER ENTRE LA SOCIETE DE TIR AILES SPORTIVES D'AIX (STASA) ET LA COMMUNE (POUR SEANCES DE TIR ANNUELLES OBLIGATOIRES DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE)

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé avec le Club de Tir STASA, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes de la convention à passer avec le Club de Tir de la Société de Tir Ailes Sportives d'Aix (STASA) dont le siège social est chemin du viaduc à Aix en Provence pour l'utilisation des installations dans le cadre des séances de tir annuelles obligatoires des agents de Police Municipale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.

CONVENTION DE PARTICIPATION ZAC DU CASTELLET

Après avoir pris connaissance du projet de la convention de participation, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** le texte de la convention de participation à passer avec les propriétaires de terrain à la ZAC du Castellet,
    - souhaitant réaliser un programme de construction à usage exclusif d'activités
    - sollicitant de la Commune l'attribution des droits et obligations de la ZAC et de l'accès aux ouvrages de viabilisation prévus.

- **DIT** que le montant de la participation (article 2) sera fixé après approbation du dossier de réalisation révisé afin de déterminer le montant global des programmes des équipements publics dans tout le périmètre de la ZAC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation et toutes pièces y relatives.

QUESTIONS DIVERSES

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS « LIBERATION DE ST PAUL »

Comme chaque année, l'Association UNC sise à Peyrolles propose une manifestation dans le cadre de la libération de St Paul (défilé de véhicules militaires, majorettes, dépôt de gerbe …)
Par 8 voix Pour, 6 Contre, le Conseil **DECIDE** de reconduire cette manifestation pour Août 2009, avec l'UNC Peyrolles en collaboration avec l'Association des Anciens Combattants de St Paul.

DEMANDES D'INSERTION PUBLICITAIRES DANS DIVERSES REVUES

Après avoir pris connaissance des demandes d'insertion formulées par :

- L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Bouches du Rhône
- Pélican infos « Bombardiers d'eau de la Sécurité Civile »

et des tarifs présentés, le Conseil **DECIDE** de ne pas souscrire à ces insertions publicitaires. Cette décision vaudra pour toutes les autres demandes d'insertion publicitaire qui parviendront courant de l'année 2009.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.